

ADDENDA N° 03

N° de la DP : SEN-052 23-24

Titre : Services d'examen du programme de rémunération

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Questions et réponses

SUPPRIMER LA RÉPONSE À LA QUESTION 4 DANS L'ADDENDA 2

Q4 Section 2 – Contexte

La DP précise que l'examen vise à évaluer l'ensemble de la rémunération, mais elle ne fait référence qu'au salaire de base et aux primes au rendement. L'évaluation comparative de la rémunération visera-t-elle aussi d'autres éléments de la rémunération, comme les avantages sociaux, les congés payés, etc.?

R4. L'examen a pour but d'évaluer l'ensemble de la rémunération, y compris les avantages sociaux (régimes de soins de santé et de soins dentaires, congés payés, régime de pension).

REEMPLACER PAR LA RÉPONSE SUIVANTE

Q4 Section 2 – Contexte

La DP précise que l'examen vise à évaluer l'ensemble de la rémunération, mais elle ne fait référence qu'au salaire de base et aux primes au rendement. L'évaluation comparative de la rémunération visera-t-elle aussi d'autres éléments de la rémunération, comme les avantages sociaux, les congés payés, etc.?

R4. Non, la « rémunération globale » n'inclut que le salaire de base et les incitatifs.

Shirley Chartrand
Conseillère principale, Approvisionnement



16 novembre 2023

ADDENDA N° 03

N° de la DP : SEN-052 23-24

Titre : Services d'examen du programme de rémunération

Sénat du Canada

Proc-app@sen.parl.gc.ca